



## Intervacation et heure de travail

-----  
Par alpha57

bonjour

je suis sous contrat à temps partiel annualisé de 120h en tant qu'auxiliaire de vie  
certains déplacements donnent lieu à des temps d'intervacation qui comptent en travail effectif  
j'aimerais savoir si ce temps doit être pris dans le nombre d'heures

par ex sur le mois d'août je fais 158h qui se décompose ainsi 139h d'intervention et 19h d'intervacation  
est-ce normal ce dépassement d'heures, je ne suis pourtant pas en temps plein  
mes semaines sont de 39h avec l'intervacation

je vous remercie d'avance pour vos réponses